

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2000-197 DU 11 AVRIL 2000**

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,  
Ministre des Finances et de l'Economie, de  
l'interim de Monsieur Bruno AMOUSSOU,  
Ministre d'Etat chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT

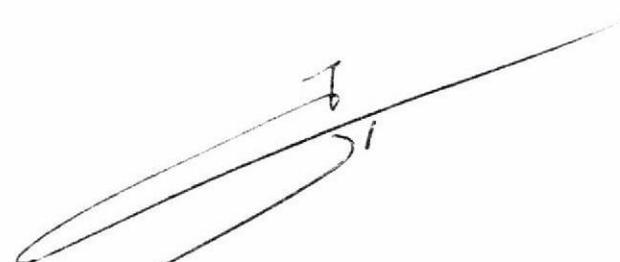
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Benin ;
- VU : La proclamation du 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 mars 1996 ;
- VU : Le Decret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement .

## **DECRETE**

- ARTICLE 1 : Pour compter du 12 avril 2000, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'interim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;
- ARTICLE 2 : Le présent Decret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Avril 2000

Par le President de la Republique,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MJLDH 2 - MECCAG-  
PDPE 4 - Autres Ministeres 18 - Departements 6 - SGG 4 - JORB 1